

République française
Département de la Somme
COMMUNE DE MACHY

Séance du mercredi 12 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

Membres en exercice :
11

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe PARMENT,

Présents : 11

Présents : Philippe PARMENT, Geneviève GODET, Isabelle TROISLOUCHES, Fanny BARTHE ROCHERAN, Edith BRASSEUR VANDEPUTTE, Jackie DEBRAY, Basile DELEGRANGE, Jean-Jacques LECLERCQ, Alain BOVYN, Elodie MERLIN, David RASSE

Votants : 11

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Geneviève GODET

DE_2023_006 - Objet : Budget primitif 2023

Le budget 2023 est présenté équilibré en Recettes et Dépenses comme suit:

FONCTIONNEMENT: 232 871,97 € INVESTISSEMENTS: 100 514,11 €

Le budget 2023 est validé équilibré en Recettes et dépenses comme suit:

FONCTIONNEMENT: 232 871,97 € INVESTISSEMENTS: 100 514,11 €

Le Conseil approuve le budget primitif 2023 comme suit :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Madame GODET Geneviève	•		
Monsieur PARMENT Philippe	•		
Monsieur RASSE David	Absent		
Madame MERLIN Elodie	Absente		
Madame TROISLOUCHES Isabelle	•		
Monsieur DEBRAY Jackie	•		
Madame VANDEPUTTE Edith (pouvoir à M. LECLERC Jean-Jacques)	•		
Monsieur BOVYN Alain	•		
Monsieur DELEGRANGE Basile (pouvoir à M. BOVYN Alain)	•		
Monsieur LECLERCQ Jean-Jacques	•		
Madame BARTHE Fanny	•		

-Monsieur le Maire est mandaté pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y

rapportant.	RF
Préfecture de la Somme	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 19/04/2023	
080-218004729-20230412-DE_2023_006-DE	

Fait et délibéré le , les jour, mois et an ci-dessous
Pour extrait conforme, le 19 avril 2023
Le Maire, Philippe PARMENT



RF Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/04/2023 080-218004729-20230412-DE_2023_006-DE

Séance du mercredi 12 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

Membres en exercice :
11
L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe PARMENT,

Présents : 7
Présents : Philippe PARMENT, Geneviève GODET, Isabelle TROISLOUCHES, Fanny BARTHE ROCHERAN, Jackie DEBRAY, Jean-Jacques LECLERCQ, Alain BOVYN

Votants : 9

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : Edith BRASSEUR VANDEPUTTE, Basile DELEGRANGE

Excusés :

Absents : Elodie MERLIN, David RASSE

Secrétaire de séance : Geneviève GODET

DE_2023_001 - Objet : Approbation du compte de gestion

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à MACHY, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré le , les jour, mois et an ci-dessous
Pour extrait conforme, le 19 avril 2023
Le Maire, Philippe PARMENT

RF Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/04/2023 080-218004729-20230412-DE_2023_001-DE

République française
Département de la Somme
COMMUNE DE MACHY

Séance du mercredi 12 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

Membres en exercice :
11

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe PARMENT,

Présents : 7

Présents : Geneviève GODET, Isabelle TROISLOUCHES, Fanny BARTHE ROCHERAN, Jackie DEBRAY, Jean-Jacques LECLERCQ, Alain BOVYN

Votants : 8

Pour : 6

Contre : 2

Abstention : 0

Représentés : Edith BRASSEUR VANDEPUTTE, Basile DELEGRANGE

Excusés :

Absents : Elodie MERLIN, David RASSE

Secrétaire de séance : Geneviève GODET

DE_2023_002 - Objet : Approbation du compte administratif

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PARMENT Philippe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par monsieur DEBRAY Jackie.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	17196,86			33 532,42		16 335,56
Opérations exercice						
Total	17196,86			33 532,42		16 335,56
Résultat de clôture		14 234,11		100 333,97		114 568,08
Restes à réaliser	39 052,55	25 903,00			13 149,55	
Total cumulé	56 249,41	40137,11		133 866,39	13 149,55	130 903,64
Résultat définitif		14 234,11		100 333,97		114 568,08

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

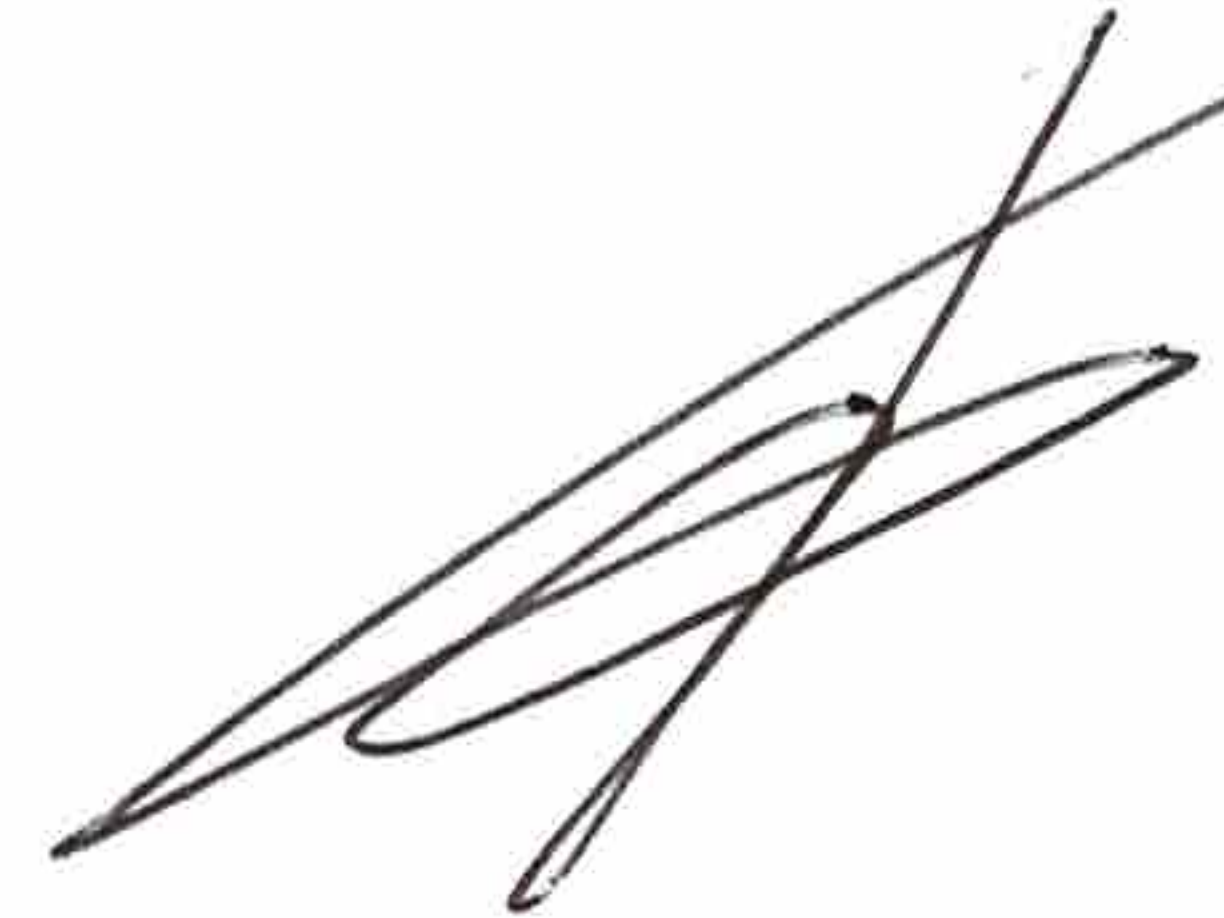
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus comme suit :

Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/04/2023
080-218004729-20230412-DE_2023_002-DE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Madame GODET Geneviève	•		
Monsieur PARMENT Philippe	SORTI POUR LE VOTE DU CA		
Monsieur RASSE David	Absent		
Madame MERLIN Elodie	Absente		
Madame TROISLOUCHES Isabelle	•		
Monsieur DEBRAY Jackie	•		
Madame VANDEPUTTE Edith (<i>pouvoir à M. LECLERC Jean-Jacques</i>)	•		
Monsieur BOVYN Alain		•	
Monsieur DELEGRANGE Basile (<i>pouvoir à M. BOVYN Alain</i>)		•	
Monsieur LECLERCQ Jean-Jacques	•		
Madame BARTHE Fanny	•		

Fait et délibéré le , les jour, mois et an ci-dessous
Pour extrait conforme, le 19 avril 2023
Le Maire, Philippe PARMENT



Séance du mercredi 12 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

Membres en exercice :
11

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe PARMENT,

Présents : 11

Présents : Philippe PARMENT, Geneviève GODET, Isabelle TROISLOUCHES, Fanny BARTHE ROCHERAN, Edith BRASSEUR VANDEPUTTE, Jackie DEBRAY, Basile DELEGRANGE, Jean-Jacques LECLERCQ, Alain BOVYN, Elodie MERLIN, David RASSE

Votants : 11

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés :

Excusés :

Absents :

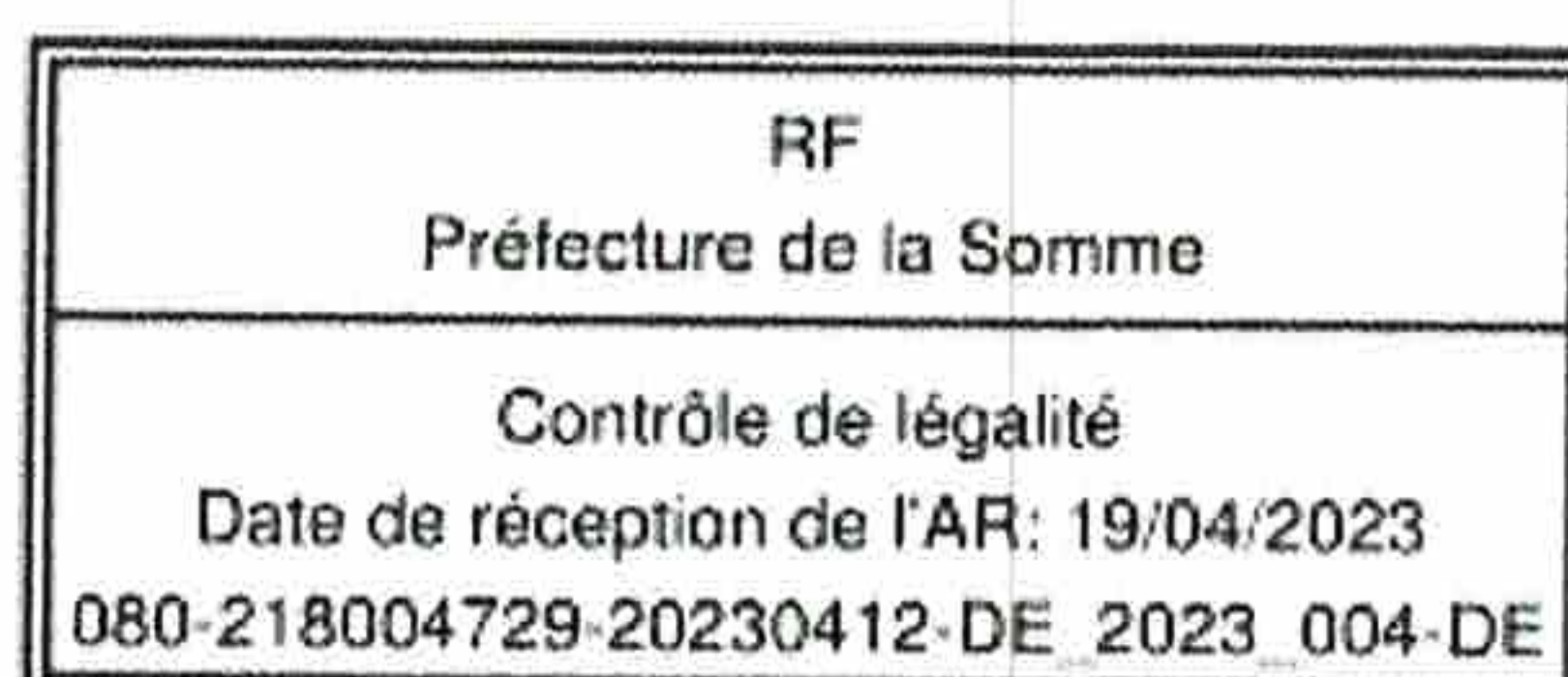
Secrétaire de séance : Geneviève GODET

DE_2023_004 - Objet : Vote des subventions accordées aux associations

L'école de Vironchaux accueille 4 enfants de Machy au regard de quoi la commune est sollicitée pour une participation pour les activités extra-scolaire telle que les voyages scolaires.

Après en avoir délibéré les membres du conseil vote pour une subvention de 200€00 représentant 50€00 par enfant scolarisé comme suit:

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Madame GODET Geneviève	•		
Monsieur PARMENT Philippe	•		
Monsieur RASSE David	Absent		
Madame MERLIN Elodie	Absente		
Madame TROISLOUCHES Isabelle	•		
Monsieur DEBRAY Jackie	•		
Madame VANDEPUTTE Edith (pouvoir à M. LECLERC Jean-Jacques)	•		
Monsieur BOVYN Alain	•		
Monsieur DELEGRANGE Basile (pouvoir à M. BOVYN Alain)	•		
Monsieur LECLERCQ Jean-Jacques	•		
Madame BARTHE Fanny	•		



Fait et délibéré le , les jour, mois et an ci-dessous
Pour extrait conforme, le 19 avril 2023
Le Maire, Philippe PARMENT



Séance du mercredi 12 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

Membres en exercice :
11

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe PARMENT,

Présents : 11

Présents : Philippe PARMENT, Geneviève GODET, Isabelle TROISLOUCHES, Fanny BARTHE ROCHERAN, Edith BRASSEUR VANDEPUTTE, Jackie DEBRAY, Basile DELEGRANGE, Jean-Jacques LECLERCQ, Alain BOVYN, Elodie MERLIN, David RASSE

Votants : 11

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Geneviève GODET

DE_2023_005 - Objet : Affectation de résultat

OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT

Le 12 avril 2023, réuni sous la présidence de Philippe PARMENT, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022. Considérant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CLOTURE EX PRECEDENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2021		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	
INVEST	31 430,97	-17 196,86	-17 196,86	Dépenses (à saisir en positif)	39 052,55	-13 149,55	Besoin de financement si le résultat est négatif (émission d'un titre au 1068)	1084,56
				Recettes (à saisir en positif)	25 903,00			
FONCT	94 335,58	33 532,42	33 532,42				Résultat de fonctionnement à affecter	100 333,97

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en

Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/04/2023
080-218004729-20230412-DE_2023_005-DE

investissement et doit en priorité couvrir le besoin le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023		100 333,97
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (titre au 1068 en recettes d'investissement)		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en recettes de fonctionnement au BP 2023)		100 333,97
Total affecté au c/ 1068 :		0,00
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022		
Déficit à reporter (ligne 002 en dépenses de fonctionnement)		

Le report au 001 du BP 2022 (en dépenses d'investissement si -17 196,86
- ou recettes d'investissement si +) est de

comme suit:

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Madame GODET Geneviève	•		
Monsieur PARMENT Philippe	•		
Monsieur RASSE David	Absent		
Madame MERLIN Elodie	Absente		
Madame TROISLOUCHES Isabelle	•		
Monsieur DEBRAY Jackie	•		
Madame VANDEPUTTE Edith (pouvoir à M. LECLERC Jean-Jacques)	•		
Monsieur BOVYN Alain	•		
Monsieur DELEGRANGE Basile (pouvoir à M. BOVYN Alain)	•		
Monsieur LECLERCQ Jean-Jacques	•		
Madame BARTHE Fanny	•		

Fait et délibéré le , les jour, mois et an ci-dessous
Pour extrait conforme, le 19 avril 2023
Le Maire, Philippe PARMENT



RF Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/04/2023 080-218004729-20230412-DE 2023 005-DE

République française
Département de la Somme
COMMUNE DE MACHY

Séance du mercredi 12 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

Membres en exercice :
11

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe PARMENT,

Présents : 11

Présents : Philippe PARMENT, Geneviève GODET, Isabelle
TROISLOUCHES, Fanny BARTHE ROCHERAN, Edith
BRASSEUR VANDEPUTTE, Jackie DEBRAY, Basile
DELEGRANGE, Jean-Jacques LECLERCQ, Alain BOVYN, Elodie
MERLIN, David RASSE

Votants : 11

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Geneviève GODET

DE_2023_003 - Objet : Vote des taux d'imposition 2023

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et voté comme suit :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Madame GODET Geneviève	•		
Monsieur PARMENT Philippe	•		
Monsieur RASSE David	Absent		
Madame MERLIN Elodie	Absente		
Madame TROISLOUCHES Isabelle	•		
Monsieur DEBRAY Jackie	•		
Madame VANDEPUTTE Edith (pouvoir à M. LECLERC Jean-Jacques)	•		
Monsieur BOVYN Alain	•		
Monsieur DELEGRANGE Basile (pouvoir à M. BOVYN Alain)	•		
Monsieur LECLERCQ Jean-Jacques	•		
Madame BARTHE Fanny	•		

décide de reconduire sans changement les taux de 2022 pour 2023 soit :

-Taxe foncière (bâti) : 44.62%

-Taxe foncière (non bâti) : 39.78%

RF Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/04/2023 080-218004729-20230412-DE_2023_003-DE

Depuis 2020, le taux était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 12,21 %

TFB : 44,62 %

TFPNB : 39,78 %

Après en avoir délibéré et voté le Conseil de maintenir les taux comme suit :

-mandater Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Madame GODET Geneviève	•		
Monsieur PARMENT Philippe	•		
Monsieur RASSE David	Absent		
Madame MERLIN Elodie	Absente		
Madame TROISLOUCHES Isabelle	•		
Monsieur DEBRAY Jackie	•		
Madame VANDEPUTTE Edith (pouvoir à M. LECLERC Jean-Jacques)	•		
Monsieur BOVYN Alain	•		
Monsieur DELEGRANGE Basile (pouvoir à M. BOVYN Alain)	•		
Monsieur LECLERCQ Jean-Jacques	•		
Madame BARTHE Fanny	•		

Fait et délibéré le , les jour, mois et an ci-dessous
Pour extrait conforme, le 19 avril 2023
Le Maire, Philippe PARMENT



Séance du mercredi 12 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

Membres en exercice :
11

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe PARMENT,

Présents : 7

Présents : Philippe PARMENT, Geneviève GODET, Isabelle TROISLOUCHES, Fanny BARTHE ROCHERAN, Jackie DEBRAY, Jean-Jacques LECLERCQ, Alain BOVYN

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : Edith BRASSEUR VANDEPUTTE, Basile DELEGRANGE

Excusés :

Absents : Elodie MERLIN, David RASSE

Secrétaire de séance : Geneviève GODET

DE_2023_007 - Objet : Annulation délibération DE-2022-037

La prime de fin d'année attribuée à l'employé communal et à la secrétaire de mairie votée lors du dernier conseil en date du 18 décembre 2022 a été rejetée par la Préfecture.

Au motif que le RIFSEEP avait déjà été mis en place par l'ancienne municipalité et ne pouvait être remplacé par une prime, il a demandé au Conseil d'annuler la délibération DE-2022-037 en date du 18 décembre 2022.

Le Conseil décide d'annuler la délibération comme suit :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Madame GODET Geneviève	•		
Monsieur PARMENT Philippe	•		
Monsieur RASSE David	Absent		
Madame MERLIN Elodie	Absente		
Madame TROISLOUCHES Isabelle	•		
Monsieur DEBRAY Jackie	•		
Madame VANDEPUTTE Edith (pouvoir à M. LECLERC Jean-Jacques)	•		
Monsieur BOVYN Alain	•		
Monsieur DELEGRANGE Basile (pouvoir à M. BOVYN Alain)	•		
Monsieur LECLERCQ Jean-Jacques	•		
Madame BARTHE Fanny	•		

RF Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/04/2023 080-218004729-20230412-DE 2023_007-DE

Fait et délibéré le , les jour, mois et an ci-dessous
Pour extrait conforme, le 19 avril 2023
Le Maire, Philippe PARMENT

Séance du mercredi 12 avril 2023

Date de la convocation: 06/04/2023

Membres en exercice :
11

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe PARMENT,

Présents : 7

Présents : Philippe PARMENT, Geneviève GODET, Isabelle TROISLOUCHES, Fanny BARTHE ROCHERAN, Jackie DEBRAY, Jean-Jacques LECLERCQ, Alain BOVYN

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : Edith BRASSEUR VANDEPUTTE, Basile DELEGRANGE

Excusés :

Absents : Elodie MERLIN, David RASSE

Secrétaire de séance : Geneviève GODET

DE_2023_008 - Objet : Renouvellement du bail chasse et pêche du marais communal

Le bail Chasse et pêche Le Pâtis Treunette-ZB N°20 est arrivée à son terme.

Le Conseil décide:

- de reconduire la location de chasse et pêche du marais communal accordée à Monsieur DUBOIS Pierre domicilié 389 rue de la Barre à Machy, par délibération du 26 septembre 2003 et renouvelé le 04 octobre 2013,
- le bail de trois, six ou neuf années entières et consécutives à compter du 01 avril 2023,
- le loyer annuel est fixé à 569,25€,
_ indexé l'indice des prix à la consommation, france entière,
- autres conditions sans changement,
- mandate Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération comme suit:

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Madame GODET Geneviève	•		
Monsieur PARMENT Philippe	•		
Monsieur RASSE David	Absent		
Madame MERLIN Elodie	Absente		
Madame TROISLOUCHES Isabelle	•		
Monsieur DEBRAY Jackie	•		
Madame VANDEPUTTE Edith (pouvoir à M. LECLERC Jean-Jacques)	•		
Monsieur BOVYN Alain	•		
Monsieur DELEGRANGE Basile (pouvoir à M. BOVYN Alain)	•		
Monsieur LECLERCQ Jean-Jacques	•		
Madame BARTHE Fanny	•		

Fait et délibéré le , les jour, mois et an ci-dessous
Pour extrait conforme, le 19 avril 2023
Le Maire, Philippe PARMENT

RF Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/04/2023 080-218004729-20230412-DE_2023_008-DE